

SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes,
97300 CAYENNE – Guyane française

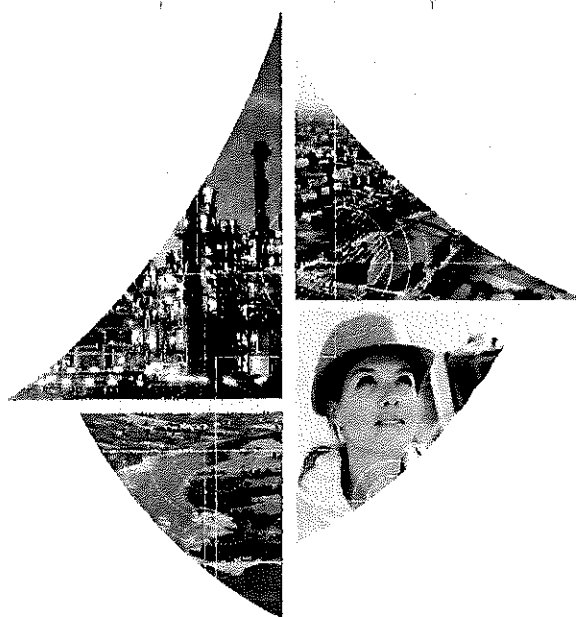
PJ69 : Avis de la Mairie de Cayenne sur la modification du PLU

Rapport

Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01

KE / JPT

21/11/2020



GINGER
BURGEAP



SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes, 97300 CAYENNE – Guyane française

PJ69 : Avis de la Mairie de Cayenne sur la modification du PLU

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	21/11/2020	01	H.DEDIEU	JP LENGLET	JP LENGLET

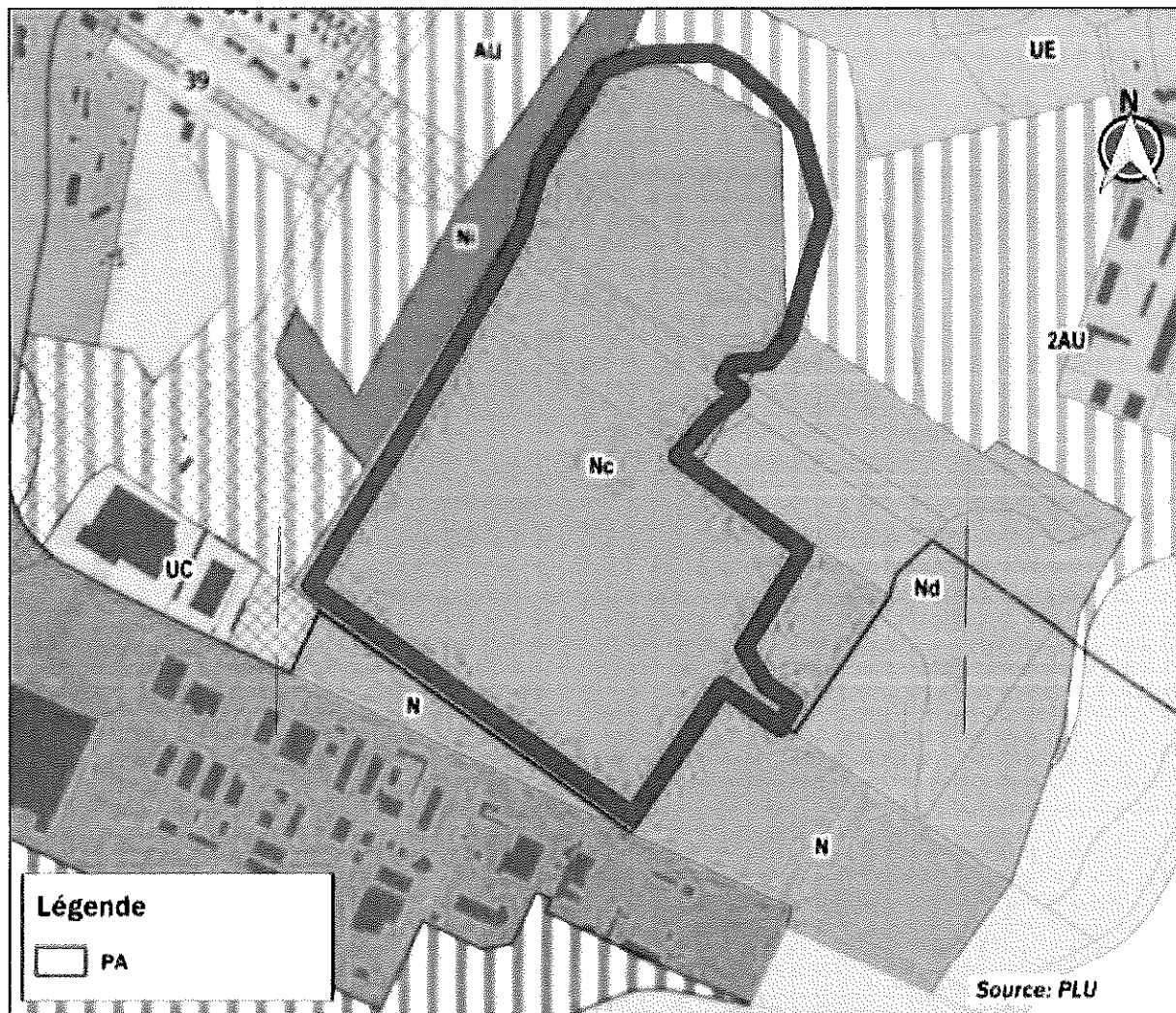
Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01
Numéro d'affaire :	A54568
Domaine technique :	Air Conseil Industrie

BURGEAP Agence Caraïbes • 12 Immeuble Les Flamboyants – Z.I. La Lézarde – 97232 Le Lamentin

Tél : 0596 55 08 60 • Fax : 05.96.56.82.45 • burgeap.caraibes@groupeginger.com

Le PLU de la commune de Cayenne a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 9 juillet 2007. Il a été révisé une première fois en 2012, puis une seconde fois en 2019. Une modification simplifiée du PLU est en cours.

La révision du PLU de 2019 devait permettre l'exploitation de carrière sur la totalité du périmètre d'exploitation présenté dans le présent dossier, avec le passage du zonage 2AU (n'autorisant pas les carrières) au zonage Nc (autorisant les carrières) sur la partie Nord du périmètre d'exploitation. Cependant cela n'a pas été le cas (erreur matérielle de la Mairie de Cayenne).



La Mairie de Cayenne a donc lancé une modification simplifiée du PLU pour autoriser l'exploitation de carrière sur la totalité du périmètre d'autorisation, dont la durée est de quelques mois et devrait être validée en cours d'instruction du dossier.

SCC dispose d'échanges constants avec la Mairie de Cayenne sur l'avancement cet élément.



SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
Pôle Urbanisme Réglementaire (PUR)
Tél. : 0594.29.27.11 – Fax : 0594.29.27.94
Mél : l.gourmelen@ville-cayenne.fr

Monsieur le Directeur du Groupe RIBAL

ZI Colliery 4 - 1 Rue des Morphos

97300 CAYENNE

N°

Objet : Modification du PLU- Déclassement Zone 2AU en zone NC
PJ : Plan de superposition zonage du PLU et vue aérienne

Monsieur le Directeur,

Je vous informe par la présente qu'une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Cayenne sera entreprise au 1^{er} trimestre 2021 afin de corriger certaines erreurs matérielles identifiées à posteriori de la révision générale du PLU approuvée par le Conseil Municipal du 27 septembre 2019.

Ainsi, concernant le périmètre de la carrière, localisée sur le secteur Tigre-Maringouins, un réajustement de la zone NC sera effectué afin de correspondre au périmètre d'exploitation et à l'existence du plan d'eau. La zone 2 AU serait donc déclassée en zone NC afin d'uniformiser le zonage sur l'ensemble du périmètre de la carrière, en le classant sous le régime d'une seule réglementation.

Par ailleurs, la zone tampon dite Ni correspondant au corridor écologique sera recalée à l'ouest du projet afin de coïncider également avec le périmètre de l'autorisation d'exploiter et la zone NC.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

14/12/2020


Le Maire
Sandra TROCHIMARA

Page 1/1 -